Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 57 (1960)
Heft: 12

Rubrik: Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

que tout simplement chacun sera à sa place. De même que le peuple de la ruche heurtée par notre doigt répond à sa façon un catégorique « présent », efforçons-nous aussi comme lui d'avoir à disposition une équipe bien unie qui toujours et avec plaisir saurà dire : nous sommes là !

G. Matthey.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour décembre 1960

Chers débutants ! Bien ennuyé votre chroniqueur ! « Point mort » au rucher, batterie intellectuelle à plat !... il ne sait trop que vous raconter. Et pourtant, le « règlement », c'est le règlement : deux pages sont à pondre... Soyez indulgents !

Avez-vous, selon les indications du « Journal » de novembre, payé votre cotisation ? Grâce à votre esprit d'initiative, votre section a-t-elle enregistré l'apport de nouveaux membres ? Dois-je vous féliciter ou vous adresser de véhéments reproches ? A vous de répondre.

Il est une catégorie d'apiculteurs qu'il faut absolument exterminer, non les apiculteurs, mais la catégorie, celle des « sauvages » qui, par un individualisme déplacé et incompréhensible, et au nom de la « sacro-sainte Liberté » (avec « L » majuscule) demeurent délibérément en dehors de tout groupement. Evidemment, bénéficier de tous les avantages obtenus par une grande association, sans avoir à supporter aucune charge, peut paraître intéressant. Que faire ? Par une loi, obliger ces gens à s'unir à ceux qui défendent leurs intérêts ? Il ne faut pas y penser ! Liberté ! Liberté ! Il n'y a qu'un seul moyen : la persuasion. Eh ! oui, il faut faire l'éducation de ces gens-là, les persuader qu'il n'est plus possible de vivre seul et leur montrer tous les avantages que leur offre la S.A.R. et par ricochet, la section régionale. Au juste, quels sont ces avantages ? En voici un court résumé : le « Journal suisse d'apiculture » paraissant tous les mois, la bibliothèque gratuite, les conférences, le concours de ruchers, le contrôle du miel, l'assurance responsabilité civile (jusqu'à 50 000 fr. en cas de mort ou de blessure d'une seule personne, 150 000 fr. pour plusieurs personnes, 10 000 fr. pour les dégâts matériels — insistez vivement sur l'avantage de la R. C.), l'assurance contre le vol et les déprédations, la défense des intérêts de tous les apiculteurs... et tout cela, pour la modique cotisation annuelle de 10 à 12 fr., dont une part

reste à la section. Si le prix de notre bon miel suisse se maintient à un niveau raisonnable, ce n'est certes pas dû aux « sauvages », mais bien à nos grandes associations. Et maintenant, chers débutants, et vous tous apiculteurs, je vous ai livré armes et munitions ! Passez à l'attaque et apportez à votre comité de section le fruit de votre victoire !

Vous vous êtes, j'en suis persuadé, occupé du prochain ! Pensez aussi à vous-même. C'est le moment de faire ses comptes. Pour l'apiculteur comme pour tout autre travailleur, il faut savoir à quoi on en est. En examinant les notes que nous avons prises pendant l'année, nous nous apercevons qu'à tel moment, à tel endroit, nous avons fait des dépenses inutiles, qu'à tel autre, nous avons commis une erreur par économie ; ici, c'est un essaim que, faute de nourriture, nous avons laissé mourir de faim ; là, c'est une reine que nous avons introduite maladroitement et qui n'a pas été acceptée ; une ruche est devenue bourdonneuse et nous nous sommes demandé pourquoi ! En examinant nos provisions de rayons de hausse, nous en avons trouvé plusieurs gâtés, car ils ont été visités par la fausse teigne. Nous avions certainement négligé, en les serrant, de les désinfecter soigneusement. Rappelons-nous que pour sécréter 1 gramme de cire, l'abeille doit consommer au moins 5 grammes de miel. Il est donc dans notre intérêt d'éviter à l'abeille tout travail inutile en ayant soin du « matériel rayons ».

Si vos ruches ont besoin d'un coup de pinceau, choisissez une journée où les abeilles ne sortent pas ; vous pouvez alors fermer les trous de vol et la peinture en est bien facilitée, comme aussi, vous n'aurez pas le chagrin de voir vos avettes s'engluer dans votre vernis. Rappelons que les couleurs préférées par les abeilles sont : le bleu, le rouge, le vert et le jaune.

C'est encore le moment de semer du melilot et d'autres graines dont les produits réjouiront vos abeilles dans les années à venir. Les semailles sont simples à la volée, dès l'automne jusqu'en février, dans les buissons, sur les talus, les bords de haie et en général sur tous les terrains non cultivables, de préférence graveleux. Le mélilot se reproduit de lui-même, si la faux ou le feu ne viennent le détruire.

Un dernier conseil ! Si vous avez des arbres à abattre autour de vos ruches, faites-le maintenant, avant que le gel ait durci la terre et rendu cette opération dangereuse pour la tranquillité et la sécurité de vos abeilles. De même, faites les clôtures nécessaires à satisfaire les exigences du Code des obligations relatives aux voisins et aux chemins. Une clôture en treillis galvanisé de 2 mètres de haut, le long de laquelle vous pourrez faire grimper des plantes, constitue une bonne précaution : elle force les abeilles à élever leur vol, ne les gêne pas dans leur travail et... protège le voisin.

« En ce mois, le dernier de l'année, mois des réunions de

famille autour de l'arbre de Noël, pensons à tous ceux à qui nous pourrions faire plaisir : enfants, petits-enfants, amis, des malades aussi. Quoique la récolte de miel n'ait pas été très abondante cette année, souvenons-nous qu'avec le produit de nos ruches, nous possédons le moyen d'offrir quelques cadeaux utiles, appréciés, et aussi la possibilité de nous faire les amis des voisins dont la proximité des ruches leur procure quelques piqûres. Pensons surtout aux malades, que ce soit à un vieillard ou à un enfant, le bocal de miel que nous apporterons fera briller dans leurs yeux une larme de joie, de reconnaissance. Nous y trouverons nous-mêmes notre plaisir. Noël est la fête de la joie pour les petits comme pour les grands. Nous qui avons reçu, par nos abeilles, ce merveilleux don de la nature qu'est le miel, en offrir une petite part, n'est-ce pas une façon agréable de remercier le Tout-Puissant des bienfaits qu'il nous dispense ? »

A tous, joyeux Noël !

Lentigny, le 16 novembre 1960.

R. Ridoux.

DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

L'apiculture rationnelle

La sélection (suite du journal de mai 1960)

III. — *La sélection créatrice par hybridation.*

Tandis que la sélection généalogique a pour effet d'isoler des races pures qui existent déjà, l'hybridation se propose d'obtenir de nouvelles races à travers des individus appartenant à des races différentes.

Pour comprendre les grandes lignes du mécanisme de l'hybridation, il suffit de retenir les quelques précisions suivantes :

A la suite d'un grand nombre d'observations et d'expériences, les généticiens occidentaux sont à peu près unanimes à considérer que, de nos jours, les caractères d'un être vivant se transmettent à sa descendance par l'intermédiaire des chromosomes, véritables supports de l'hérédité.

Le nombre de ces chromosomes peut varier, selon les espèces, les races et même le sexe :

Homme	24	Femme	24
Crapaud mâle	11	Femelle	11
Osmie mâle	16	Femelle	32
Apis mâle	16	Femelle	32

Dans les espèces (végétales ou animales) se reproduisant par voie sexuée, un spermatozoïde fourni par le mâle féconde l'œuf en fusionnant avec l'ovule